



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 18 septembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration au sujet des demandeurs de protection internationale.

Les demandeurs de protection internationale (DPI) logés dans des foyers disposant d'une cuisine ou hébergés chez des particuliers ont droit à un crédit mensuel pour acheter des aliments dans une épicerie mobile. Or plusieurs problèmes se posent face à ce concept. Ainsi la qualité et la variété de l'offre sont souvent médiocres, la quantité des légumes et des fruits est parfois insuffisante et les prix sont assez élevés. A cela s'ajoute que les DPI actifs ont souvent du mal à pouvoir respecter le rendez-vous hebdomadaire avec l'épicerie sur roue, notamment en cas d'engagements imprévus du DPI, ce qui fait que le DPI risque de ne pas être livré pendant une semaine.

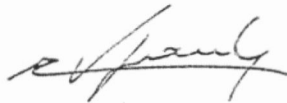
Dans d'autres pays, des programmes d'assistance alimentaire sont basés sur des bons ou des cartes de crédit rechargeables. Ces concepts permettent aux DPI de fréquenter les magasins locaux, et ont l'avantage d'offrir aux DPI un régime alimentaire plus varié et adapté à leurs coutumes, tout en sauvegardant leur indépendance et leur dignité. Or, un tel system permet de laisser jouer la libre concurrence, d'autant plus que les DPI disposent d'un titre de transport gratuit. Quant aux personnes à mobilité réduite, elles pourraient acheter leurs aliments auprès des services de livraison à domicile de leur choix ou des plats cuisinés livrés à domicile.

Dans la mesure où la Coopération luxembourgeoise fait des contributions financières substantielles au Programme alimentaire mondial pour des programmes basés sur la distribution de cartes de crédit rechargeables, notamment en faveur des réfugiés syriens en Turquie, au Liban et en Jordanie, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration :

- Dans un souci de cohérence des politiques en matière d'intégration, Madame la Ministre ne juge-t-elle pas opportun de faire remplacer l'épicerie mobile par des bons alimentaires voire des cartes de crédit rechargeables ?
- Dans la négative, pour quelles raisons la Ministre est-elle réticente à ces concepts ?

- En pouvant fréquenter les magasins et rencontrer d'autres citoyens, la Ministre n'estime-t-elle pas que les DPI puissent mieux s'intégrer dans la société locale et être préparé à une vie autonome au moment de l'obtention du statut ?
- Y a-t-il des efforts en cours pour équiper toutes les structures d'accueil de cuisines pour permettre aux DPI de cuisiner eux-mêmes, vu l'inadéquation des repas issus de cuisines collectives avec leur régime alimentaire habituel, et le nombre non négligeable de résidents souffrant d'allergies ou d'intolérances?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Spautz', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

Marc Spautz
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 10 OCT. 2017

Réf. 2017/17766

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

10 OCT. 2017

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Concerne : question parlementaire n° 3301 de Monsieur le Député Marc Spautz

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe ma réponse à la question parlementaire n° 3301 de Monsieur le Député Marc Spautz, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,


Corinne CAHEN

Réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 3301
de Monsieur le Député Marc Spautz

Dans un souci de cohérence des politiques en matière d'intégration, Madame la Ministre ne juge-t-elle pas opportun de faire remplacer l'épicerie mobile par des bons alimentaires voire des cartes de crédit rechargeables ?

L'autonomisation des demandeurs de protection internationale est un élément clé de la politique d'intégration du Gouvernement. C'est pour cette raison que mes services sont en train de réfléchir à des systèmes alternatifs à l'épicerie mobile, tout en veillant à ce que les besoins divers des personnes puissent être pris en compte et à ce que les risques potentiels de mauvaise utilisation et d'abus soient minimisés.

Dès janvier 2018, des projets pilotes – cartes prépayées rechargeables et accès au réseau des épiceries sociales - seront lancés afin d'en évaluer la faisabilité ainsi que les avantages et les désavantages. Si cette phase d'essais s'avère concluante, les nouveaux systèmes seront mis en place en fonction des besoins et des attentes des personnes concernées.

Ceci étant, il convient de noter que le système de l'épicerie mobile ne sera pas totalement abandonné ; ainsi, certaines structures situées à l'écart géographiquement ainsi les personnes à mobilité réduite pourront continuer à s'approvisionner auprès d'une épicerie mobile.

Dans la négative, pour quelles raisons la Ministre est-elle réticente à ces concepts ?

/

En pouvant fréquenter les magasins et rencontrer d'autres citoyens, la Ministre n'estime-t-elle pas que les DPI puissent mieux s'intégrer dans la société locale et être préparé à une vie autonome au moment de l'obtention du statut ?

La fréquentation des magasins peut en effet compléter la liste des activités utiles et nécessaires afin de favoriser l'intégration des DPI dans la société locale. Ceci dit, certaines personnes qui arrivent dans notre pays restent fragilisées et ne sont pas autonomes dès leur arrivée. Il est également de la mission du Gouvernement de faciliter le processus d'adaptation aux nouvelles circonstances de vie, ceci, entre autres, en garantissant la fourniture directe d'aliments par l'épicerie mobile.

Y a-t-il des efforts en cours pour équiper toutes les structures d'accueil de cuisines pour permettre aux DPI de cuisiner eux-mêmes, vu l'inadéquation des repas issus de cuisines collectives avec leur régime habituel, et le nombre non négligeable de résidents souffrant d'allergies ou d'intolérances ?

Je me permets de renvoyer à ma réponse à la question parlementaire n°2810 du 6 mars 2017 de Madame la Députée Françoise Hetto, à savoir :

« 1) Il est vrai que certains occupants des foyers pour demandeurs de protection internationale expriment leur mécontentement par rapport aux repas qui leur sont servis dans les structures d'hébergement. Ce mécontentement n'a, le plus souvent, pas trait à la qualité des repas mais au type de plats servis, qui sont inconnus dans les pays et dans les cultures d'origine des personnes hébergées. Aussi, ce mécontentement diminue-t-il après une période d'adaptation à la nourriture servie. Par ailleurs, un mal-être et une frustration dus aux longues périodes d'attente et d'incertitude accentuent le mécontentement.

2) A ce jour, sur les 86 structures d'hébergement gérées par l'OLAI, 32 offrent la possibilité de cuisiner.

3) Le gouvernement est conscient de l'importance que revêt, pour les personnes DPI, le fait de pouvoir faire « leur » cuisine et il essaie de faire en sorte que cela devienne possible dans certaines structures. Une analyse des structures existantes a cependant conclu à l'impossibilité technique d'équiper de cuisines les 54 structures non-encore équipées. Ainsi, dans les bâtiments les plus anciens, la configuration des locaux ne le permet pas ; dans d'autres structures, la durée limitée de la mise à disposition ne peut justifier l'investissement inhérent à l'installation de cuisines. Si certaines personnes se plaignent de ne pas pouvoir faire la cuisine elles-mêmes, d'autres personnes, et notamment les hommes seuls, les personnes à mobilité réduite et les personnes vivant dans des foyers éloignés, apprécient le service de livraison de repas ou le fait de bénéficier d'une cantine sur place. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'un système de restauration avait été mis en place.

4) Toutes les futures structures modulaires seront équipées de cuisines.

[...] «